

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<b>Nombre des membres du conseil municipal :</b>	
Légal	23
En exercice	23
<b>Présents</b>	<b>20</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>21</b>
- Abstentions	0
<b>Nombre de Suffrages exprimés :</b>	
- Pour	21
- Contre	0

## SEANCE DU 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier A 19h00  
 Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Secrétaire de séance : Maxence EINAUDI

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

## OBJET :

DCM2023-009 Tarifs 2023  
 accès à l'électricité pour les  
 commerçants non sédentaires

**Etaient présents :** Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Claude GRAS, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoints au Maire, Robert FILIPPI, Simone ESPINASSE, Michèle DAVID, Serge COMBE, Michel PEYRON, Marie-Cécile LAINE, Stéphanie PEIX, Marie-Line GIRARD, Bénédicte DUBOYS, Aurélien CROS, Maxence EINAUDI, Jérôme ESCALLIER, Sophie ROMMENS, Yann BOISLEVE, Mireille GOURLAIN.

**Etaient excusés :** Sophie VERNISSAC, Aurély GOUMAN,

**Ont donné pouvoir :** Béatrice ZAPATERIA à Bénédicte DUBOYS

## NOMENCLATURE :

- 7. Finances locales
- 7.4 Interventions économiques

Considérant la hausse des tarifs de l'énergie  
 Considérant l'accès à l'électricité pour les marchands non-sédentaires se branchant sur le réseau électrique de la Mairie  
 Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Qu'il convient d'actualiser le tarif de branchement au réseau électrique de la ville pour les commerçants non-sédentaires,  
 Propose de fixer le tarif à 2.50€ par marché et **de le facturer aux exposants du dimanche** comme ceux du mercredi

M. le Maire propose à l'assemblée :

- **D'accepter** la délibération et d'appliquer ces tarifs dès le mois de février 2023
- **De l'autoriser** à signer tout document afférant

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil adopte la délibération

Le Maire,

Christian DURAND



Acte Administratif certifié exécutoire compte tenu :  
 De la réception en préfecture le  
 Et de la publication le

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-005-210500401-20230126-DCM2023\_009